

## UNIVERSITE DE MONCTON

## SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 1 mars 1985

9h Salon du Chancelier Pavillon Taillon

Centre universitaire de Moncton

## PRESENTS

Léonard J. LeBlanc, président  
 Ghislaine Arsenault  
 Julien Belley  
 Adrien Bérubé  
 Lorraine Bourque  
 Armand Caron  
 Normand Carrier  
 Auréa Cormier  
 Michel DeGrâce  
 René Didier  
 Jeannette Doucet  
 Marie-Elisa Ferran  
 Georges François  
 Clarence Jeffrey  
 Gilberte Couturier LeBlanc  
 Edgar Léger  
 Albert Lévesque  
 Gary Long  
 Bernard Nadeau

## PRESENTS

Réginald Nadeau  
 Brian T. Newbold  
 Jean Nowlan  
 Ward O'Neill  
 Ronald Pettigrew  
 Eugène Richard  
 Jean-Guy Rioux  
 Noyan Turkkan  
 Jean-Guy Vienneau  
 Velma Wade  
 Martin Waltz  
 Francis Weil  
 Paul-Emile Benoit, invité  
 Médard Collette, invité  
 Bruno Hamel, invité  
 Eric Martin, invité  
 Sylvestre Muise, invité  
 Viateur Viel, invite  
 Gilles, Long, secrétaire

**EXCUSES:** Gilbert Finn, James Lockyer, Robert Vaillancourt

## TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT .....	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION .....	3
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE .....	3
4. CORRESPONDANCE .....	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-841109 .....	4
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL .....	5
8. ENTENTE UNIVERSITE DE MONCTON - UNIVERSITE SAINTE-ANNE .....	6
9. RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION .....	7
9.1 Guide pour l'appréciation et l'évaluation des programmes de 1er cycle .....	7
9.2 Nouveaux programmes: recommandations du Comité conjoint de la planification .....	10

10.	RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES .....	10
10.1	Faculté des arts .....	10
10.2	Faculté des sciences et de génie .....	10
10.21	Baccalauréat en sciences et technologie des aliments .....	10
10.22	Certificats de formation complémentaire .....	12
10.3	Faculté des sciences sociales .....	13
10.31	Nouveaux cours .....	13
10.4	Faculté des sciences de l'éducation .....	13
10.5	Ecole de nutrition et d'études familiales .....	14
10.6	Education permanente .....	14
10.61	Certificat individualisé d'études universitaires ....	14
11.	RAPPORT DU COMITE DE REVISION DES REGLEMENTS UNIVERSITAIRES .....	14
12.	REGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS.....	15
13.	COMITE D'ATTESTATION D'ETUDES: CAS LITIGIEUX.....	16
14.	RAPPORT DU COMITE DE SELECTION, DOCTORATS HONORIFIQUES .....	16
15.	RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SENAT: PROFESSEUR EMERITE .....	17
16.	CHAIRE D'ETUDES EN ADMINISTRATION.....	17
17.	COMITE D'ATTESTATION D'ETUDES: NOMINATION.....	17
18.	COMITE DE SELECTION DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE: NOMINATIONS .....	17
18.1	Trois doyens ou directeurs d'école détachée .....	17
18.2	Les deux DSP: Ronald Pettigrew et Armand Caron .....	18
18.3	Un professeur, membre du Sénat .....	18
18.4	Un étudiant membre du Sénat .....	18
19.	COMITE DE SELECTION DU VICE-RECTEUR AUX RESSOURCES HUMAINES ET AUX AFFAIRES ETUDIANTES: NOMINATIONS .....	19
19.1	Un professeur, membre du Sénat .....	19
20.	COMITE CONSULTATIF, DOYEN DE LA FACULTE DES ETUDES SUPERIEURES ET DE LA RECHERCHE: NOMINATIONS .....	20
20.1	Deux professeurs, nommés par le Sénat .....	20
20.2	Nomination d'un étudiant du 2e cycle .....	21
21.	PROCHAIN RECTEUR: CONSULTATION.....	21
22.	PROCHAINE REUNION.....	22
23.	AUTRE.....	22
23.1	Calendrier d'élection au Sénat .....	22
24.	CLOTURE.....	22
	ANNEXE A .....	23
	ANNEXE B .....	25
	ANNEXE C .....	28
	ANNEXE D .....	39
	ANNEXE E .....	82
	ANNEXE F .....	83

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT**

M. le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche appelle l'assemblée à l'ordre à 9h15. M. le Recteur, étant présentement hospitalisé, s'excuse de ne pouvoir présider la réunion. Il a demandé à M. LeBlanc de le faire à sa place.

M. LeBlanc souhaite que l'assemblée le confirme ou l'infirmé.

RESOLUTION 01-SAC-850301

Il est proposé par Velma Wade et appuyé par Gary Long

"Que M. Léonard J. LeBlanc préside la présente réunion."

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et à toutes et spécialement aux nouveaux membres:

Sadek Eid, directeur de l'Ecole de génie;  
Néré St-Amand, directeur de l'Ecole de service social; Réginald Nadeau, étudiant du CUSLM;

Selon M. le Secrétaire, la représentation des étudiants du CUM présente un problème. L'élection a eu lieu le 21 février 1985. Elle serait contestée à l'heure présente à cause d'irrégularités. Comme le coprésident d'élection de la FEUM est absent cette semaine, il est impossible de tirer cette question au clair avant son retour lundi prochain.

Comme solution de compromis, M. le Secrétaire suggère que les deux étudiants du CUM assistent à la réunion à titre d'observateur.

RESOLUTION 02-SAC-850301

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Martin Waltz

"Que les deux représentants du CUM, Bruno Hamel et Eric Martin, assistent à la réunion du Sénat; ils auront droit de parole, mais non le droit de vote."

Vote unanime ADOPTE.

**2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION**

M. le Secrétaire fait lecture de l'avis de convocation.

**3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE**

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

**4. CORRESPONDANCE**

M. le Secrétaire en fait lecture.

4.1 Lettre de Robert Vaillancourt (1985 01 21) dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la présente réunion;

4.2 Lettre de Léopold Lang et de Charles Long (1985 02 06) confirmant l'élection de Réginald Nadeau;

4.3 Lettre de Sadek Eid (1984 02 13) relative à la création de l'Ecole de génie;

4.4 Lettre de Gilbert Finn (1985 02 15) adressée au Secrétaire du Comité de sélection du recteur;

<sup>4</sup>.5 Lettre de Rhéal Bérubé (1985 02 21) informant le Recteur que la rencontre avec les trois candidats au poste de recteur aura lieu le 28 février de 19h à 22h30;

4.6 Lettre de James Lockyer (1985 02 25) s'excusant de ne pouvoir participer à la présente réunion.

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Modifications:

- M. le Président demande d'avancer la rubrique 16 immédiatement après la pause de ce matin, étant donné qu'il a invité M. Sylvestre Muise de l'Université Sainte-Anne à participer à cette partie de la réunion.

RESOLUTION 03-SAC-850301

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que le vice-recteur à l'enseignement de l'Université Sainte-Anne, M. Sylvestre Muise, soit invité de façon permanente à participer aux réunions du Sénat à titre d'observateur."

Vote unanime ADOPTE.

- A la rubrique 22, "Autre", ajouter: calendrier d'élection au Sénat.

RESOLUTION 04-SAC-850301

Il est proposé par Eugène Richard et appuyé par Noyan Turkkan

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTE.

L'on procède ensuite au numérotage des documents.

**6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-841109**

Corrections:

- L'avant dernier paragraphe de la page 12 se lira comme ceci: "Le Recteur adjoint du CUSLM ajoute que quelle que soit la décision, lui et son directeur des Services pédagogiques se rallieront à cette décision du Conseil des gouverneurs."
- Huitième paragraphe, page 11: Au lieu de un membre, il faut lire "le Secrétaire...".

RESOLUTION 05-SAC-850301

Il est proposé par Edgar Léger et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le procès-verbal SAC-841109 soit adopté tel que modifié."

Vote En faveur 29 Contre 0 Abstentions 4 ADOPTE.



7.3 Résolution 33-SAC--841109: date d'entrée en vigueur du règlement universitaire 16.3.5 (étudiants non-francophones à temps partiel: exigences de français)

RESOLUTION 08-SAC-850301

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Ghislaine Arsenault

"Que tout étudiant admis ou réadmis à un programme à compter du 1er juillet 1985 soit soumis à ce règlement (16.3.5)."

Réadmis: Si l'étudiant n'a pas suivi de cours pendant une période de 12 mois (voir le règlement universitaire 16.3.3 e).

Vote            En faveur 31                    Contre 0                    Abstentions 2                    ADOPTE.

Un membre fait remarquer qu'il serait peut être plus approprié d'incorporer le nouveau règlement 16.3.5 au règlement 5.

M. Sylvestre Muise, vice-recteur à l'enseignement de l'Université Sainte-Anne fait son entrée. M. le Président lui souhaite la bienvenue et l'informe qu'il pourra assister dorénavant à toutes les réunions du Sénat académique.

7.4 Page 6, 7.6:

Correction: au lieu de "M. François", il faut lire M. LeBlanc.

Le Comité des normes linguistiques s'est déjà réuni à trois reprises. Comme le travail du Comité est considérable, les membres actuels recommandent d'y ajouter trois autres personnes.

RESOLUTION 09-SAC-850301

Il est proposé par Jean-Guy Vienneau et appuyé par Velma Wade

"Que le Comité soit élargi à 6 personnes et que le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche reçoive le mandat de nommer ces trois personnes supplémentaires, soit 2 professeurs et un étudiant."

Vote            En faveur 19                    Contre 6                    Abstention 1                    ADOPTE.

M. LeBlanc précise qu'il est représenté audit Comité par Marielle Préfontaine qui agit d'ailleurs comme secrétaire du Comité.

PAUSE de 10h35 à 10h50

**8. ENTENTE UNIVERSITE DE MONCTON - UNIVERSITE SAINTE-ANNE** (Voir annexe A)

Selon M. le Président, le texte soumis est une entente cadre qui sera suivie de deux annexes. Ladite entente s'intéresse au transfert d'étudiants de l'Université Sainte-Anne à l'Université de Moncton.

M. le Président invite M. Sylvestre Muise à donner son point de vue.

M. Muise remercie tout d'abord les sénateurs de l'accepter comme observateur au Sénat.

En tant qu'Acadien, dit-il, il n'y a rien qu'il ne veut plus que la collaboration avec l'Université de Moncton. En 1977, une entente entre les deux universités établissait les modalités de transfert d'étudiants en sciences. Depuis, les exigences de l'Université de Moncton sont plus sévères que celles des autres universités. Le mot s'est dit que c'est difficile de transférer à Moncton, donc les étudiants vont fréquenter des universités anglophones, tout spécialement de la Nouvelle-Écosse. A cela s'ajoute le fait que l'Université de Moncton se trouve située dans une autre province. En somme, M. Muise croit qu'on ne devrait pas se chicaner n'ayant que deux universités francophones dans les provinces Maritimes. Il y a lieu selon lui d'avoir une entente pour faciliter les transferts.

Les membres soulèvent des questions relatives au contingentement, aux étudiants de la Nouvelle-Écosse qui ne détiennent que la 11e année, aux équivalences de français.

MM. LeBlanc et Muise font remarquer que le règlement existant exigeant, pour une équivalence, C ou 70% ne s'appliquera pas dans le cadre de l'entente avec l'Université Sainte-Anne.

RESOLUTION 10-SAC-850301

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Clarence Jeffrey

"Que le Sénat académique recommande que l'entente entre l'Université de Moncton et l'Université Sainte-Anne soit acceptée telle que décrite dans le document."

Vote unanime ADOPTE.

Selon M. le Président les annexes A et B reviendront à la prochaine réunion du Sénat.

Au point 7 de l'Entente, un membre se demande si des choses se passeraient dans le dossiers de l'étudiant avant que celui-ci en soit averti?

En réponse, M. Muise soutient que cette précaution a pour but d'éviter la mauvaise propagande lorsqu'un problème surgit.

Au point 3 de l'Entente, remplacer "les exigences en matière de programme" par les conditions de transfert.

**9. RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION (Voir le procès-verbal CCJ-850214 en annexe B)**

Correction:

Procès-verbal CCJ-850214, résolution 03, le nom du secondeur n'est pas le bon. Le Secrétaire vérifiera son manuscrit à ce propos.

9.1 M. le Président précise qu'il y aura discussion concernant le "Guide pour l'appréciation et l'évaluation des programmes de 1er cycle". Vous trouverez le document en annexe C.

RESOLUTION 11-SAC-850301

Il est proposé par Julien Belley et appuyé par Auréa Cormier

"Qu'on reçoive le document "Guide pour l'appréciation et l'évaluation des programmes de 1er cycle"."

Vote            En faveur 32                    Contre 0                    Abstention 1                    ADOPTE.

M. LeBlanc explique et commente le contenu du guide.

Corrections:

Page 5, le sigle du cours Gestion des pêches devrait se lire PE au lieu de GP;

Ajouter le sigle ST.

Commentaires des membres:

- Point 6.7, il faudra que les critères soient bien regardés.
- Les démarches restent parties intégrantes de l'exercice (4.3.3 et 4.3.4).
- Première priorité: s'engager sur la voie du régime coopératif.
- Il ne semble pas y avoir de représentant étudiant ni même un membre du CUSLM. Il ne faut pas oublier que l'Université existe à cause des étudiants.
- M. le Président soutient que les étudiants n'ont pas été oubliés. Il y a eu discussion à ce propos au Comité conjoint, lequel est ouvert à toutes propositions sous ce rapport.
- Quant à la représentation des Centres, M. le Président affirme à nouveaux que chaque centre aura son comité. Il devra nécessairement y avoir coordination entre ces comités. C'est pourquoi une personne siègera sur tous les comités. En somme, il y aura trois comités au CUM, un au CUS et un au CUSLM.
- Correction: 4.3.1, page 6, rayer "du sous-comité".
- Correction: page 8 g), ajouter "Faculté des études supérieures et de la recherche".
- Il y a discordance entre la problématique (2), les critères (6) et le type de décisions (4). La discordance entre les critères et le type des décisions: tous les critères se réfèrent de façon principale à la situation, à l'état, à la qualité qui se fait dans le programme tel qu'il est réalisé.

Par exemple: 6.2 est devenu quelque chose de mixte; 6.3 il s'agit de l'état des choses; 6.4 même chose en grande partie;  
6.5 deux des points concernent l'état des choses;  
6.6 il s'agit de l'état des choses  
6.7 même chose.

Types de décisions au point 4: il ne s'agit pas d'utiliser ces critères pour la réorientation, mais plutôt le maintien du programme. La liste des critères ne tient pas compte de l'ampleur des programmes; il faut corriger ce point.



RESOLUTION 12-SAC-850301

Il est proposé par Jean-Guy Vienneau et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que l'on adopte le "Guide" proposée avec les modifications apportées."

M. François revient sur la question de la discordance dans les critères, lesquels sont également incomplets, selon lui.

Ajournement à 12h45

Reprise à 13h42

Amendement

RESOLUTION 13-SAC-850301

Il est proposé par Georges François et appuyé par Francis Weil

"Toutefois la liste des critères au point 6 n'est pas approuvé pour le moment, ils feront l'objet d'une révision en prévision de la prochaine réunion du Sénat."

Vote	En faveur 20	Contre 0	Abstention 1	ADOPTE.
------	--------------	----------	--------------	---------

Amendement

RESOLUTION 11-SAC-850301

Il est proposé par Georges François et appuyé par Martin Waltz

"Que le point 44 soit modifié de telle manière que le recours à une évaluation externe, s'il y a lieu, intervienne pour les programmes de la classe B et de la classe C et puisse avoir lieu sans délai dès qu'aura été fait le classement du programme."

Vote	En faveur 7	Contre 5	Abstentions 15	REJETE.
------	-------------	----------	----------------	---------

(Note du Secrétaire: Pour être adoptée, une résolution au Sénat doit recueillir au moins 10 votes en faveur)

Sous-amendement

RESOLUTION 15-SAC-850301

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Néré St-Amand

"Qu'à la page 6, classe B, 2e ligne, l'on remplace "ne sont pas évidents" par devrait être amélioré."

Vote	En faveur 13	Contre 0	Abstentions 15	ADOPTE.
------	--------------	----------	----------------	---------

RESOLUTION 16-SAC-850301

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Eugène Richard

"On devrait lire Option amélioration au lieu de Option classe B et Option réévaluation au lieu de Option classe C."

Vote	En faveur 3	Contre 17	Abstentions 6	REJETE.
------	-------------	-----------	---------------	---------

Proposition principale Vienneau-Bourque, résolution 12-SAC-850301

"Que l'on adopte "Guide" proposé tel qu'amendé sauf la section 6."

Vote        En faveur 25                    Contre 1                    Abstentions 4                    ADOPTE.

9.2 Nouveaux programmes: recommandations du Comité conjoint de la planification

Le Comité conjoint recommande au Sénat et au Conseil l'adoption des programmes suivants:

- Baccalauréat en sciences et technologie des aliments;
- Certificat de formation complémentaire en arts visuels;
- Certificat de formation complémentaire en mathématique (enseignement au secondaire 2e cycle);
- Certificat de formation complémentaire en sciences (enseignement au secondaire 2e cycle);
- Certificat individualisé d'études universitaires.

RESOLUTION 17-SAC-850301

Il est proposé par Jean-Guy Vienneau et appuyé par Néré St-Amand

"Que le Sénat entérine la recommandation du Comité conjoint voulant que le baccalauréat en gestion des services administratifs soit retourné au CPR pour qu'en soit réexaminé la pertinence et l'à-propos."

Vote        En faveur 27                    Contre 0                    Abstentions 7                    ADOPTE.

**10. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES** (Voir annexe D)

10.1 Faculté des arts

RESOLUTION 18-SAC-850301

Il est proposé par Georges François et appuyé par Marie-Elisa Ferran

"Que les rubriques 1.1 et 1.2 de l'annexe D soit adopté."

Vote        En faveur 33                    Contre 0                    Abstention 1                    ADOPTE.

10.2 Faculté des sciences et de génie

10.21 Baccalauréat en sciences et technologie des aliments

Commentaires des membres:

- Il s'agit d'un programme coûteux. Un membre déplore que les programmes existants ne soient pas aussi essentiels.

- Selon M. LeBlanc, Soeur Auréa Cormier a fait l'étude de la clientèle. Il y aurait des débouchés pour 15 diplômés par année jusqu'en l'année 2009.
- En ce qui concerne le financement par le Gouvernement, est-ce pour une période définie ou indéterminée?
- Selon le Vice-recteur à l'administration, il s'agit de financement à long terme comme pour le droit et la foresterie. Ce sont des subventions ajoutées au budget de l'Université.
- D'après la description des cours, les étudiants seront obligés de se déplacer pour les stages.
- En réponse, M. LeBlanc avance que cela ne sera pas différent de la situation existant au Sciences de l'éducation présentement.
- A-t-il été suggéré de rattacher ce programme à l'ENEF?
- M. Jean-Guy Rioux rappelle qu'il était membre du Comité d'études présidé par M. Newbold en 1980. Ce Comité avait recommandé pour le CUS un programme dans le domaine des vivres. Il faut tenir compte du fait que l'Université a plusieurs constituantes. Une usine pilote dans le domaine des pêches existent au Nord-Est depuis 1975. Selon lui, ce serait la pire bêtise pour l'Université de construire une usine pilote sur son campus de Moncton.
- Lors de l'étude de 1980 l'on tenait compte des axes de développement. On devait donner deux ans au CUS, ce n'est plus le cas présentement.
- M. LeBlanc: les représentants du CUS et du CUSLM au CPR étaient plutôt ambivalents quant au nombre d'années à offrir sur leur campus respectif. A cause du nombre d'étudiants, les deux comités en sont arrivés à la grille présentée à la résolution 03-CCJ-850214.
- Armand Caron: est-il réaliste de demander du financement pour les deux années et d'essayer de s'arracher les 15 étudiants prévus? Il souhaiterait donner deux ans, mais plutôt que de devoir s'arracher 12 à 15 étudiants, il lui apparaît préférable de se limiter à un an seulement.
- Brian T. Newbold: en 1980, un sondage était assez favorable au point de vue clientèle. Côté anglophone, Acadia a eu le baccalauréat en anglais. Il faut savoir où on en est rendu en 1985. Il espère que l'information reçue aujourd'hui est à jour. Il présume que les besoins sont encore là. Il faudrait penser à un diplôme où à un grade d'associé parce que l'industrie était plus favorable à l'embauche des diplômés de deux ans.

- René Didier: il n'a rien contre le programme, mais il exprime une profonde inquiétude face à ce nouveau programme, programme à toute petite clientèle avec financement spécial. Cela signifie qu'il aura tout le support technique et pédagogique tandis que les vieux programmes ont de la difficulté. Il redoute que dans quelques années, l'on ait une université à deux niveaux: programmes riches et programmes pauvres. Une tension existe déjà au niveau du corps étudiant concernant certains programmes. Il s'agit là d'un problème réel sur lequel on doit se pencher.
- Auréa Cormier: le cas Acadia... l'on fait usage du Centre de recherche de Kentville. En réalité, les gens de Kentville ne sont pas si accueillants. Ils ont des objectifs précis à réaliser, ils voient Acadia un peu comme un trouble fête. Elle appuie l'énoncé de M. Collette. On a besoin de bonnes conditions pour former des diplômés professionnels. Selon elle, le diplôme de deux ans se coordonne très mal avec le baccalauréat présenté ici.

RESOLUTION 19-SAC-850301

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Auréa Cormier

"Que l'on accepte le programme de baccalauréat en sciences et technologie des aliments moyennant les conditions stipulées par le Comité conjoint et par le Comité des programmes."

Vote            En faveur 26                    Contre 2                    Abstentions 6                    ADOPTE.

M. LeBlanc souligne que Soeur Auréa Cormier a soumis un rapport au Comité des programmes et au Comité conjoint de la planification; il la félicite et la remercie.

Conditions stipulées par le CCJ et le CPR

"Attendu que le baccalauréat en sciences et technologie des aliments est éligible à des subventions spécifiques;

Que le Sénat et le Conseil en recommandent la création à condition que le Gouvernement provincial accorde un financement distinct suffisant pour assurer l'introduction et le maintien dudit programme;

Que le Comité conjoint recommande au Sénat et au Conseil que le programme de baccalauréat en sciences et technologie des aliments soit offert selon la grille suivante:

- CUM: le programme en entier (4 ans);
- CUS et CUSLM: la première année (1 an);

Que le baccalauréat en sciences et technologie des aliments soit normalement implanté en septembre 1986;

Que le programme de baccalauréat en sciences et technologie des aliments relève de la Faculté des sciences et de génie."

10.22 Certificats de formation complémentaire

Correction:

Page 30: cours obligatoire: ED 4310.

RESOLUTION 20-SAC-850301

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Julien Belley

"Que le programme de certificat de formation complémentaire en sciences (enseignement au secondaire 2e cycle) et le certificat de formation complémentaire en mathématique (enseignement au secondaire 2e cycle) soient approuvés tels que modifiés."

Vote            En faveur 31                          Contre 0                          Abstentions 3                          ADOPTE.

Ces deux certificats relèvent de l'Education permanente. Selon M. Weil, il faut bien comprendre le but de ces programmes. Ils ont été mis sur pied à la demande du ministère de l'Education. Seuls les gens qui ont obtenu une formation pédagogique pourront s'inscrire à ce programme.

10.3 Faculté des sciences sociales 10.31

Nouveaux cours

RESOLUTION 21-SAC-850301

Il est proposé par Eugène Richard et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que l'on introduise les cours SP 3160, SP 4010 et SP 4240 et que l'on abolisse les cours SP 3250, SP 2110 et SP 4180."

Vote    unanime    ADOPTE.

RESOLUTION 22-SAC-850301

Il est proposé par Eugène Richard et appuyé par Jean-Guy Vienneau

"Que l'on introduise le cours SP 1050 à condition que le CPR abolisse un cours de la Faculté des sciences sociales."

Vote            En faveur 32                          Contre 1                          Abstention 1                          ADOPTE.

RESOLUTION 23-SAC-850301

Il est proposé par Ghislaine Arsenault et appuyé par Lorraine Bourque

"Que le cours GR 4800 soit créé."

Vote            En faveur 32                          Contre 0                          Abstentions 2                          ADOPTE.

10.4 Faculté des sciences de l'éducation

RESOLUTION 24-SAC-850301

Il est proposé par Julien Belley et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que l'on introduise le cours ED 6445 et que l'on abolisse le cours ED 6443."

Vote    unanime    ADOPTE.

10.5 Ecole de nutrition et d'études familiales

RESOLUTION 25-SAC-850301

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Velma Wade

"A la maîtrise, que les cours à option deviennent cours à option A et les cours au choix deviennent cours à option B. Que soient ajoutées les notes explicatives suivantes: les cours à option A appartiennent à l'un ou l'autre des trois champs d'études de l'Ecole de nutrition et d'études familiales; les cours à option B sont ceux dont le choix devra être élaboré conjointement par l'étudiant et son directeur de recherche et approuvé par la direction de l'Ecole de nutrition et d'études familiales. La liste des cours à option B est disponible auprès de la Direction de l'école."

Vote unanime ADOPTE.

10.6 Education permanente

10.61 Certificat individualisé d'études universitaires

RESOLUTION 26-SAC-850301

Il est proposé par Ghislaine Arsenault et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que les rubriques 6.1 et 6.2 du rapport du Comité des programmes soient adoptées."

Amendement

RESOLUTION 27-SAC-850301

Il est proposé par Velma Wade et appuyé par René Didier

"Que d'ici trois ans, après l'approbation du programme, le certificat individualisé d'études universitaires soit géré par ces trois personnes."

Vote En faveur 30 Contre 2 Abstentions 2 ADOPTE.

Vote sur la résolution 26 telle qu'amendée

En faveur 29 Contre 0 Abstentions 5 ADOPTE.

PAUSE de 15h48 à 16h03

**11. RAPPORT DU COMITE DE REVISION DES REGLEMENTS UNIVERSITAIRES**

M. Long explique brièvement ce rapport d'étapes. Proposition

Il est proposé par Ronald Pettigrew et appuyé par Gary Long

"Que le document 03 soit reçu et que le mandat du comité soit élargi afin de réviser en profondeur les règlements universitaires des 1er et 2e cycle et les règlements particuliers des facultés ou écoles."



**13. COMITE D'ATTESTATION D'ETUDES: CAS LITIGIEUX** (Voir annexe F)

Le président du CAE dépose le document que vous trouverez en annexe F. Il demande à M. Armand Caron de donner quelques explications. Selon M. Caron, ces cas ont été découverts depuis l'avènement de l'informatique au registrariat du CUS.

Correction, page 1: il faut lire FR 3672 au lieu de FR 3680.

RESOLUTION 34-SAC-850301

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Marie-Elisa Ferran

"Que le Sénat accepte les recommandations du CAE."

Vote unanime ADOPTE.

**14. RAPPORT DU COMITE DE SELECTION, DOCTORATS HONORIFIQUES**

En l'absence de M. Finn, le Secrétaire fait rapport. Voici les recommandations du Comité:

Nom	Doctorat d'honneur
CUS	
Edith Branch-Pinet	Sciences infirmières
CUSLM	
Audrey Côté-St-Onge Médard Soucy	Sciences de l'éducation Education physique
CUM	
Edith Butler	Musique
Flora Cormier	Sciences de l'éducation
Marcel Dubé	Lettres
Larkin Kerwin	Sciences
Joanne McLeod	Sciences sociales
Serge Savard	Education physique
Georges Stanley	Droit

M. le Président rappelle aux membres que le rapport est normalement adopté dans son ensemble. Comme aucune de ces personnes n'a encore été approchée, il demande aux membres d'user de discrétion.

RESOLUTION 35-SAC-850301

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Edgar Léger

"Que l'on accepte le rapport du Comité de sélection, doctorats honorifiques tel que présenté."

Vote unanime ADOPTE.



**15. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SENAT: PROFESSEUR EMERITE**

M. Long informe les membres de la recommandation du Bureau de direction à ce propos. Le BDS recommande que M. Jean Cadieux soit nommé professeur émérite de finance.

RESOLUTION 36-SAC-850301

Il est proposé par Edgar Léger et appuyé par Sadek Eid

"Que l'on accepte la recommandation du Bureau de direction du Sénat et que le professeur Jean Cadieux soit élevé au rang de professeur émérite."

Vote unanime ADOPTE.

**16. CHAIRE D'ETUDES EN ADMINISTRATION**

M. le Président explique que le Comité a préparé ce rapport. Une réunion avec les représentants de l'Assomption devait lieu. En raison de la convalescence du Recteur, cette réunion n'a pu être tenue. Il serait donc de mise que l'approbation finale soit reportée à plus tard.

RESOLUTION 37-SAC-850301

Il est proposé par Auréa Cormier et appuyé par Martin Waltz

"Que l'étude des documents relatifs à la chaire d'études en administration soit reportée à la prochaine réunion du Sénat."

Vote unanime ADOPTE.

**17. COMITE D'ATTESTATION D'ETUDES: NOMINATION**

RESOLUTION 38-SAC-850301

Mise en candidature:

Réginald Nadeau Proposeur: Gary Long

RESOLUTION 39-SAC-850301

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Martin Waltz

"Que les nominations cessent."

Vote En faveur 33 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection de Réginald Nadeau au Comité d'attestation d'études.

**18. COMITE DE SELECTION DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE: NOMINATIONS**

Selon la procédure de sélection:

18.1 Trois doyens ou directeurs d'école détachée.

RESOLUTION 40-SAC-850301

Mises en candidature:

Francis Weil  
(celui-ci décline)

Proposeur: Velma Wade

René Didier  
(celui-ci décline)

Proposeur: Gary Long

Jean-Guy Vienneau

Proposeur: Gilberte Couturier-LeBlanc

Clarence Jeffrey  
(celui-ci décline)

Proposeur: Georges François

Velma Wade

Proposeur: Ghislaine Arsenault

Ghislaine Arsenault

Proposeur: Lorraine Y. Bourque

RESOLUTION 41-SAC-850301

Il est proposé par Marie-Elisa Ferran et appuyé par Edgar Léger

"Que les nominations cessent."

Vote        En faveur 31                Contre 0                Abstentions 3                ADOPTE.

M. le président proclame l'élection de Jean-Guy Vienneau, Velma Wade et Ghislaine Arsenault au Comité de sélection du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

18.2 Les deux DSP: Ronald Pettigrew et Armand Caron

18.3 Un professeur, membre du Sénat

RESOLUTION 42-SAC-850301

Mise en candidature:

Edgar Léger

Proposeur: Francis Weil

RESOLUTION 43-SAC-850301

Il est proposé par Albert Lévesque et appuyé par Sadek Eid

"Que les nominations cessent."

Vote        En faveur 33                Contre 0                Abstention 1                ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection de Edgar Léger au Comité de sélection du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

18.4 Un étudiant, membre du Sénat.

RESOLUTION 44-SAC-850301

Mise en candidature:

Michel DeGrâce

Proposeur: Armand Caron





20.2 Nomination d'un étudiant du 2e cycle

RESOLUTION 57-SAC-850301

Mises en candidature:

Robert Rioux  
(étudiant de maîtrise  
en biologie)

Proposeur: Francis Weil

Noëlla Bourgeois  
(étudiante de maîtrise  
en éducation)

Proposeur: Gilberte Couturier-LeBlanc

RESOLUTION 58-SAC-850301

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que les nominations cessent."

Vote à main levée:                         Robert Rioux                         13  
   Noëlla Bourgeois                 13

Le vote prépondérant appartient au Président.

Il vote en faveur de Noëlla Bourgeois.

M. le Président proclame l'élection de Noëlla Bourgeois au Comité consultatif, doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

RESOLUTION 59-SAC-850301

Il est proposé par Adrien Bérubé et appuyé par Réginald Nadeau

"Que Robert Rioux soit le substitut si Noëlla Bourgeois décline."

Vote           En faveur 27                         Contre 0                         Abstentions 2                         ADOPTE.

**21. PROCHAIN RECTEUR: CONSULTATION**

Les membres du Sénat ont eu la possibilité de rencontrer les trois candidats hier soir. Selon un membre la consultation a été faite depuis un certain temps. Il propose de passer immédiatement à un vote.

RESOLUTION 60-SAC-850301

Il est proposé par Martin Waltz et appuyé par Clarence Jeffrey

"Que l'on passe immédiatement à un vote secret pondéré."

Pondération:           1er choix = 3 points  
   2e choix = 2 points  
   3e choix = 1 point

Celui qui recueillera le plus grand nombre de points sera le 1er choix etc...

Il n'est pas obligatoire de voter pour les trois candidats. L'on peut se limiter à un ou à deux.

Scrutateurs: Gilles Long  
Ward O'Neill

Résultats du scrutin tel que proclamé par M. le Président.

Louis-Philippe Blanchard	48 points
Roméo LeBlanc	57 points
Jean-Bernard Robichaud	43 points

**22. PROCHAINE REUNION**

RESOLUTION 61-SAC-850301

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Réginald Nadeau

"Que la prochaine réunion du Sénat ait lieu le jeudi 30 mai 1985 à 9h."

Vote      En faveur 28                  Contre 3                  Abstention 0                  ADOPTE.

M. Francis Weil informe les membres qu'ils seront invités à la dédicace de l'édifice de la Faculté des sciences et de génie qui aura lieu le 23 mars à 13h. L'édifice portera le nom: Rémi-Rossignol.

**23. AUTRE**

23.1 Calendrier d'élection au Sénat

M. Georges François suggère que la politique d'élection du Sénat ait lieu de telle manière que les mandats commencent le 1er juillet.

**24. CLOTURE**

RESOLUTION 62-SAC-850301

Il est proposé par Ronald Pettigrew

"Que la séance soit levée."

Il est 17h58.

Vote    unanime    ADOPTE.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Léonard LeBlanc, président  
temporaire

Gilles Long, secrétaire